

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-06-21 COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – PROLONGATION DES MARCHÉS DE COLLECTE, TRANSFERT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20211213-2021_06_21-

Pour assurer la gestion des marchés de déchets ménagers, la Communauté de Communes Terres Toulaises doit procéder à la relance de plusieurs marchés, de collecte, transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables et verre. L'ensemble des marchés actuels ont une date d'échéance au 30 juin 2022.

Afin d'obtenir les offres les plus optimisées, un séquençage de la passation des nouveaux marchés a été envisagé : choix des exécutaires (sites de tri et de traitement), puis des éventuels quais de transfert, puis des opérateurs de collecte sur les différents flux, avec des délais de passation des marchés à anticiper en conséquence.

Or, dans le cadre du traitement des ordures ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèterie, il s'avère qu'un seul opérateur est actuellement en capacité de répondre aux besoins de la CC2T. Il s'agit de la société SUEZ RV NORD EST.

Des discussions ont été engagées avec les collectivités environnantes pour dégager des solutions communes à court, moyen ou long terme. De nombreuses incertitudes subsistent à cette heure.

Dans ce cadre, une prolongation des marchés existants a été évoquée avec le prestataire, avec un report de l'échéance au 31 décembre 2022, ce qui permettrait de meilleures conditions économiques et une visibilité budgétaire pour l'année 2022.

Dans la mesure où l'allotissement des marchés va être revu, et compte tenu de la très forte imbrication des interventions des différents prestataires, la prolongation de l'actuel marché de transfert et traitement des ordures ménagères implique la prolongation des marchés de collecte et de tri. Les prestataires actuels ont donné un accord de principe à un maintien des conditions financières actuelles pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.

Outre la question majeure du financement, ce délai supplémentaire permettrait par ailleurs d'affiner les modalités de collecte des nouveaux marchés et de communiquer efficacement auprès des habitants.

Il convient d'autoriser le Président à signer les différents avenants aux marchés concernés.

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics (pour les marchés/contrats conclus avant le 1^{er} avril 2016 – date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et du décret du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 01-2015 de la Communauté de Communes du Toulousin en date du 26 février 2015, autorisant la signature et la notification de marchés de gestion des déchets ménagers jusqu'au 30 juin 2022,

Considérant la nécessité de clarifier les possibilités de traitement des ordures ménagères à court et moyen terme et de garantir le financement du service au titre de l'année 2022,

Etant donné le souhait d'une optimisation des services de collecte, transfert et traitement des déchets, dans le cadre de la nouvelle consultation,

Considérant les échanges intervenus avec les différents opérateurs,

Considérant que des prolongations des marchés en cours doivent être prises en considération par avenant pour porter la date d'échéance du 30 juin 2022 au 31 décembre 2022,

Considérant que ces prolongations entraînent le report de 6 mois de la date de commencement des marchés de tri des recyclables fibreux et non fibreux notifiés le 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants suivants :**

Avenant n°	Objet	Titulaire	Objet de l'avenant
1	Lot n° 1 : Collecte des PAV Verre et des PAV Papiers (AOO-2014-02-1)	CITRAVAL SAS	<i>Prolongation de la durée du marché de 7 à 7,5 ans : date d'échéance repoussée du 30 juin au 31 décembre 2022</i>
3	Lot n° 2 : Traitement des OMR et du tout-venant des déchetteries et des dépôts irréguliers (AOO-2014-02-2)	SUEZ RV Nord Est / ONYX EST	
2	Lot n° 3 : Tri et conditionnement des recyclables secs (AOO-2014-02-3)	PAPREC RESEAU SAS	
4	Collecte et transport des OMR en porte-à-porte et apport volontaire et des PAV multimatériaux (AOO-2014-04)	SUEZ RV Nord Est / MINERIS SAS	
1	LOT N° 1 : Tri des déchets recyclables – Flux fibreux (2021_AOO_01_1)	PAPREC Lorraine	<i>Date de commencement repoussée du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} janvier 2023 (durée inchangée)</i>
1	LOT N° 2 : Tri des déchets recyclables – Flux non fibreux (2021_AOO_01_2)	PAPREC Lorraine	

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX